

Ständerat

Conseil des Etats

Consiglio degli Stati

Cussegl dals stadis



18.2020 Pétition Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi!

Rapport de la Commission de politique extérieure du 31 janvier 2019

Réunie les 31 janvier et 1er février 2019, la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats (CPE-E) a procédé à l'examen de la pétition visée en titre, déposée le 10 septembre 2018 par la Société pour les peuples menacés (SPM), et signée par 11 330 personnes.

Par ses revendications (voir ch. 1, « Objet de la pétition »,) la pétition vise à protéger les droits fondamentaux des Tibétaines et Tibétains, également en Suisse.

Proposition de la commission

La commission propose, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la pétition.

Pour la commission :
Le président

Filippo Lombardi

Contenu du rapport
1 Objet de la pétition
2 Considérations de la commission



1 Objet de la pétition

Les auteurs de la pétition demandent aux autorités fédérales :

- de s'engager plus activement au niveau international et vis-à-vis de la Chine pour le respect des droits humains au Tibet et la protection de la culture et de la langue des Tibétaines et Tibétains ;
- de recevoir officiellement Sa Sainteté le Dalaï-Lama lors de sa prochaine visite en Suisse ;
- de garantir pleinement, en Suisse, la liberté d'expression sur la situation au Tibet ;
- de trouver des alternatives à la mention « Chine » apposée sur les livrets pour étrangers accordés aux Tibétaines et Tibétains ;
- de s'engager fermement pour le respect de la liberté de circulation des Tibétaines et Tibétains en reconnaissant leur statut de personnes à protéger et en délivrant un passeport aux personnes concernées ;
- d'adopter des mesures concrètes pour protéger la communauté tibétaine de la surveillance dont elle fait l'objet en Suisse et garantir le respect de la vie privée en intervenant, le cas échéant, auprès des autorités chinoises.

2 Considérations de la commission

La commission est sensible au sort des Tibétaines et Tibétains et, ce faisant, aux requêtes des auteurs de la pétition. La CPE-E rappelle cependant que la Suisse entretient avec la Chine un dialogue régulier sur les droits de l'homme depuis de nombreuses années. Elle souligne également que la Suisse suit la politique de la « Chine unique », laquelle considère le Tibet comme partie intégrante de la Chine ; donner suite à la pétition consisterait donc à remettre en question cette politique, ainsi que la nature des relations entre la Suisse et la Chine.